



Extrait du Registre des délibérations du Bureau

Séance du jeudi 28 mars 2024

Membres du Bureau en exercice : 33

Publié le : 05/04/2024

Le Bureau, convoqué le 21 mars 2024, s'est réuni salle Robert SCHWINT – La City-4 rue Gabriel Plançon – 25000 Besançon, sous la présidence de Madame Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17.

La séance est ouverte à 18h10 et levée à 19h17.

Etaient présents :, Mme Catherine BARTHELET, Mme Marie-Jeanne BERNABEU, M. René BLAISON, M. Nicolas BODIN (à compter de la question n° 25), Mme Marie ETEVENARD (à compter de la question n° 20), Mme Lorine GAGLILOLO, M. Gilbert GAVIGNET, M. Olivier GRIMAITRE, M. Yves GUYEN, M. Daniel HUOT, M. Denis JACQUIN, M. Frank LAIDIE, M. Christophe LIME, M. Christian MAGNIN-FEYSOT, M. Yves MAURICE, M. Jean-Paul MICHAUD, M. Anthony NAPPEZ, M. Gilles ORY, Mme Françoise PRESSE, M. Franck RACLOT, M. Pascal ROUTHIER, M. Nathan SOURISSEAU, M. Fabrice TAILLARD, Mme Anne VIGNOT, M. Benoit VUILLEMIN, Mme Marie ZEHAF

Etaient absents : Mme Frédérique BAEHR, M. Gabriel BAULIEU, M. François BOUSSO, M. Sébastien COUDRY, M. Marcel FELT, M. Aurélien LAROPPE, M. André TERZO

Secrétaire de séance : Mme Catherine BARTHELET

Procurations de vote : Mme Frédérique BAEHR donne pouvoir à Mme Marie ZEHAF, M. Gabriel BAULIEU donne pouvoir à Mme Catherine BARTHELET, M. François BOUSSO donne pouvoir à M. Nathan SOURISSEAU, M. Sébastien COUDRY donne pouvoir à M. Nicolas BODIN, M. Aurélien LAROPPE donne pouvoir à Mme Lorine GAGLILOLO, M. André TERZO donne pouvoir à M. Christophe LIME

Désignation d'un secrétaire de séance - Approbation du procès-verbal de la séance du 15 février 2024

Rapporteur : Anne VIGNOT, Présidente

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, Madame la Présidente :

- ouvre la séance du Bureau,
- procède à la vérification du quorum,
- annonce les pouvoirs reçus pour la séance,
- invite les élus potentiellement concernés par les questions de conflits d'intérêts à se signaler lors de l'examen des rapports.

A l'unanimité, le Bureau :

- nomme Mme Catherine BARTHELET comme secrétaire de séance,
- approuve le procès-verbal du 15 février 2024, joint en annexe.

La liste des délibérations examinées en séance de Bureau et les procès-verbaux peuvent être consultés sur le site du Grand Besançon (grandbesancon.fr : rubrique « Grand Besançon / Les instances politiques / Agenda et délibérations »). De même, les délibérations visées par la Préfecture y figurent.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 29

Contre : 0

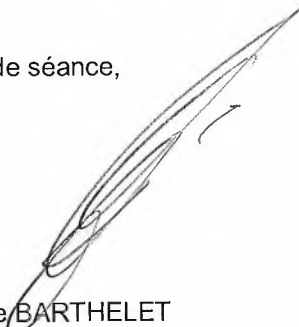
Abstention* : 0

Conseiller intéressé : 0

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.

La Secrétaire de séance,



Mme Catherine BARTHELET
Vice-Présidente

Pour extrait conforme,
La Présidente,



Anne VIGNOT
Maire de Besançon

PROCES VERBAL DU BUREAU

Séance du jeudi 15 février 2024

Membres du Bureau en exercice : 33

Le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni salle Robert SCHWINT - La City – 4 rue Gabriel Plançon - 25000 Besançon, sous la présidence de Madame Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

Les réunions de Bureau sont organisées en deux parties : une partie décisionnelle et une partie préparatoire.

Durant la première partie, le Bureau décide, dans le cadre des domaines qui lui sont délégués par le Conseil de Communauté : il s'agit du volet décisionnel.

Durant la seconde partie, le Bureau examine les projets de délibérations qui seront soumis au Conseil de Communauté pour lesquels il peut formuler un avis : il s'agit du volet préparatoire.

Liste des délibérations

Ordre de passage des rapports : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13

La séance est ouverte à 19h27 et levée à 20h37

Etaient présents : Mme Catherine BARTHELET, M. Gabriel BAULIEU, Mme Marie-Jeanne BERNABEU, M. René BLAISON, M. Nicolas BODIN (à compter de la question n° 15), M. Sébastien COUDRY (à compter de la question n° 15), Mme Marie ETEVENARD, M. Marcel FELT, Mme Lorine GAGLILOLO (à compter de la question n° 44), M. Olivier GRIMAITRE, M. Yves GUYEN, M. Daniel HUOT, M. Denis JACQUIN, M. Aurélien LAROPPE (à compter de la question n° 18), M. Christophe LIME (à compter de la question n° 15), M. Yves MAURICE, M. Anthony NAPPEZ, M. Gilles ORY, Mme Françoise PRESSE, M. Franck RACLOT, M. Nathan SOURISSEAU, M. Fabrice TAILLARD, M. André TERZO, Mme Anne VIGNOT, M. Benoit VUILLEMIN (à compter de la question n° 14), Mme Marie ZEHAF (à compter de la question n° 15)

Etaient absents : Mme Frédérique BAEHR, M. François BOUSSO, M. Gilbert GAVIGNET, M. Frank LAIDIE, M. Christian MAGNIN-FEYSOT, M. Jean-Paul MICHAUD, M. Pascal ROUTHIER

Secrétaire de séance : M. Yves GUYEN

Procurations de vote : M. François BOUSSO donne pouvoir à Mme Lorine GAGLILOLO, M. Gilbert GAVIGNET donne pouvoir à M. Yves GUYEN, M. Frank LAIDIE donne pouvoir à M. Denis JACQUIN, M. Christian MAGNIN-FEYSOT donne pouvoir à M. René BLAISON, M. Jean-Paul MICHAUD donne pouvoir à Mme Marie-Jeanne BERNABEU, M. Pascal ROUTHIER donne pouvoir à M. Yves MAURICE

La séance est ouverte à 19h27

VOLET DECISIONNEL

Conformément à l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, et afin d'accroître la réactivité du processus décisionnel, le Conseil de Communauté a, par délibération du 16 juillet 2020, accordé au Bureau les pouvoirs et attributions nécessaires à l'accomplissement de diverses opérations de gestion courante, pour la durée du mandat.

Le présent document a pour objet de rendre compte des décisions du Bureau dans le cadre de ses attributions déléguées.

Après avoir entendu l'exposé des rapporteurs et en avoir délibéré, le Bureau a pris les décisions suivantes :

1. Désignation d'un secrétaire de séance – Approbation du procès-verbal de la séance du 30 novembre 2023

Mme LA PRÉSIDENTE.- Je vous propose de commencer par le volet décisionnel et le premier rapport qui concerne d'abord la désignation d'un secrétaire de séance. Je vous propose de désigner Yves GUYEN.

Nous passons à la question de l'approbation du procès-verbal. Y a-t-il des commentaires ? Je n'en vois pas. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, Madame la Présidente :

- ouvre la séance du Bureau,
- procède à la vérification du quorum,
- annonce les pouvoirs reçus pour la séance,
- invite les élus potentiellement concernés par les questions de conflits d'intérêts à se signaler lors de l'examen des rapports.

A l'unanimité, le Bureau :

- nomme M. Yves GUYEN secrétaire de séance,
- approuve le procès-verbal du 30 novembre 2023, joint en annexe.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 24

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

2. Garanties d'emprunts - Compétence Habitat (Février 2024)

Mme Marie ETEVENARD (1) et MM. René BLAISON (2), Pascal ROUTHIER (1) et André TERZO (1), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

Mme LA PRÉSIDENTE.- En général, il n'y a pas trop de commentaires.

M. BAULIEU.- Je voudrais attirer votre attention sur le fait qu'en matière économique, nous avons une garantie d'emprunt un peu particulière à Emmaüs. Vous aurez compris la pertinence de cette initiative.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Du coup, je pense que nous aurons un défilé d'autres garanties de ce type. Je le dis comme cela. Nous avons ouvert une nouvelle façon de travailler les garanties d'emprunts. Je vous dis quand même que cela m'inquiète. Je veux le dire. Je suis inquiète de rentrer dans cette logique. Nous en comprenons l'intérêt, mais je suis inquiète que nous rentrions dans ces garanties d'emprunts, certes qui ont ce caractère nécessaire.

Nous avons perdu la moitié du Bureau. N'avons-nous pas besoin de quorum ?

M. RUYSEN.- Si, mais j'ai vérifié. Nous avons le quorum.

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur les demandes de garanties d'emprunts déposées en matière d'habitat par NEOLIA pour 741 144,50 € et par LOGE.GBM pour 2 169 765,50 € soit un montant total de 2 910 910,00 €,
- se prononce favorablement sur la demande de garantie d'emprunt déposée en matière d'économie par l'Association EMMAUS pour un montant de 700 000 € maximum,
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer les documents à intervenir dans ce cadre.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0 Conseillers intéressés : 5

3. Conseil de Développement Participatif - Programme 2024

Mme LA PRÉSIDENTE.- Olivier, souhaites-tu dire quelque chose ? Si tu ne veux rien dire, il n'y a pas de souci. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur le programme de saisines et d'auto saisines du Conseil de Développement Participatif pour l'année 2024.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 24 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

4. Ajustement technique – Revalorisation d'agent en Contrat à Durée Indéterminée

Mme LA PRÉSIDENTE.- Je vous propose de passer très vite. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, Le Bureau :

- définit dans les conditions énoncées la rémunération afférente à un emploi de chef de service prévention au SYBERT qui fera l'objet d'un avenant au contrat initial de l'agent concerné, à compter du 1^{er} janvier 2024,
- autorise Madame la Présidente ou son représentant à signer l'avenant au contrat à intervenir dans ce cadre.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 24 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

5. Réseau « entreprendre en Franche-Comté » - Soutien financier du Grand Besançon aux « Entrepreneuriales »

Mme LA PRÉSIDENTE.- Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur la participation financière du Grand Besançon, à hauteur de 3 000 €, pour la session 2023-2024 de l'opération « Les Entrepreneuriales », portée par le réseau « Entreprendre en Franche-Comté ».

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 24 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

6. Attribution de subvention congrès sur le fonds dédié

Mmes Catherine BARTHELET (1) et Anne VIGNOT (1), conseillères intéressées, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur l'attribution de deux subventions : 3 000€ au Congrès européen sur les technologies implantables organisé par l'UFC, 1 000€ pour le congrès XXIIème journée d'études francophones en Activité Physique Adaptée (APA) organisé par L'UFR STAPS de Besançon ;
- autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à prendre toutes les dispositions et signer les actes nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0 Conseillers intéressés : 2

7. Soutien 2024 à la Caisse Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire (CRESS)

Mme LA PRÉSIDENTE.- Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur le soutien de Grand Besançon Métropole à la CRESS à hauteur de 5 000 € pour leur action d'appui et d'accompagnement au développement des entreprises de l'Economie Sociale et Solidaire et de l'emploi.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 24 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

8. Micronora 2024 - Participation du Grand Besançon

Mme LA PRÉSIDENTE.- Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Merci.

Je reprends, car j'aurais dû vous indiquer les pouvoirs. Nous avons les pouvoirs de Christian MAGNIN-FEYSOT à René BLAISON, Gilbert GAVIGNET à Yves GUYEN, François BOUSSO à Lorine GAGLIOLO, mais je ne vois pas Lorine. Cela ne marche pas.

Mme PRESSE.- Elle devrait arriver.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Nous le notons. Nous avons les pouvoirs de Franck LAIDIÉ à Denis JACQUIN, Jean-Paul MICHAUD à Marie-Jeanne BERNABEU et Pascal ROUTHIER à Yves MAURICE. Je vous propose de poursuivre.

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur le versement d'une subvention de 20 000 € à l'association MICRONORA pour l'organisation du « Pavillon » dédié aux nanotechnologies durant MICRONORA 2024,
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer la convention à intervenir pour le versement de la participation financière et tout acte nécessaire à sa réalisation.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 24 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

9. Conventions de partenariat pour la collecte des textiles

Mme LA PRÉSIDENTE.- S'il n'y a pas de question particulière, je vous propose de soumettre au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur ces projets de renouvellement de partenariats,
- autorise Madame La Présidente, ou son représentant, à signer la convention entre Grand Besançon Métropole et les structures LE RELAIS EST, TRI QUINGEY et EMMAUS, ainsi que la convention entre Grand Besançon Métropole et l'association la Régie des Quartiers de Besançon.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 24 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

10. Attribution d'une subvention à l'association Trans Europe TGV Rhin-Rhône-Méditerranée pour l'étude de l'axe TGV Mulhouse-Besançon-Lille

Mme LA PRÉSIDENTE.- Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention de 10 000 € à l'association Trans Europe TGV Rhin-Rhône-Méditerranée pour l'étude de relance de la liaison TGV Mulhouse-Besançon-Lille.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 24 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

11. Attribution d'une subvention à l'association Trans Europe TGV Rhin-Rhône-Méditerranée pour l'étude de l'axe ferroviaire Dijon-Besançon-Lausanne

Mme LA PRÉSIDENTE.- Ce n'est pas le même tronçon. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention de 5 000 € à l'association Trans Europe TGV Rhin-Rhône-Méditerranée pour l'étude de développement de l'axe Dijon-Besançon-Lausanne.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 24 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

12. Etablissement Public Foncier Local (EPFL) Bourgogne Franche-Comté Bilan du recensement annuel des demandes de portage sollicitées dans le cadre de la tranche annuelle 2024 du Plan Pluriannuel d'intervention de l'EPFL 2021-2025

Mmes Catherine BARTHELET (1), Françoise PRESSE (1), et MM. Gabriel BAULIEU (1), Marcel FELT (1), Yves GUYEN (2), Jean-Paul MICHAUD (1), Anthony NAPPEZ (1), Franck RACLOT (1), Pascal ROUTHIER (1) conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Il s'agit de prendre acte. Y a-t-il des questions ? Il n'y en a pas.

Le Bureau prend acte du bilan de recensement diligenté fin 2023, au titre de la tranche annuelle 2024 dans le cadre du programme pluriannuel d'intervention de l'EPFL « 2021 2025 ».

13. ZAC des Marnières – Convention de participation d'urbanisme entre GBM, T25 et la SARL TABETOLO

Mme Anne VIGNOT (1) et M. Pascal ROUTHIER (1), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Y a-t-il des questions, des oppositions ou des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur le projet de convention de participation, jointe en annexe au rapport, entre Grand Besançon Métropole, la SPL Territoire 25 et la SARL TABETOLO dans le cadre de l'aménagement de la ZAC des Marnières à Chalezeule ;
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer cette convention.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 22

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 2

Le secrétaire de séance



Yves GUYEN
Conseiller Communautaire Délégué

La Présidente



Anne VIGNOT
Maire de Besançon